

Mesures d'accompagnement de l'action 1 : Service Véligo Location

Les tarifs réduits s'appliquent aux personnes ci-dessous :

- Les jeunes résidant en Île-de-France âgés de moins de 26 ans à la date de souscription, et fréquentant un établissement recensé par le Ministère de l'Education Nationale pour suivre une formation initiale de l'enseignement primaire ou secondaire, une formation d'apprentis, ou un cursus de longue durée (>350 heures théoriques) destiné aux jeunes déscolarisés en difficultés d'insertion. Les élèves en contrat de professionnalisation ne sont pas inclus. Les étudiants résidant en Île-de-France, âgés de moins de 26 ans à la date de souscription, et suivant une formation initiale dans un établissement d'enseignement supérieur ou dispensant un enseignement postsecondaire, recensé par le Ministère de l'Education Nationale. Les élèves en contrat de professionnalisation ne sont pas inclus.
- Les demandeurs d'emploi bénéficiaires de l'Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

Les titulaires (assurés et bénéficiaires) de la Couverture Maladie Universelle Complémentaire (CMU-C).

- Les bénéficiaires de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Les personnes de plus de 65 ans non-imposables.
- Les personnes titulaires d'un passe Imagine'R, du forfait Améthyste ou celles bénéficiant de la Tarification Solidarité Transport.

Mesures d'accompagnement de l'action 3 : Nouveau Schéma Directeur du Stationnement Vélo en gares et stations en Île-de-France

Les abonnements aux parcs à vélos sécurisés seront gratuits pour les abonnés au réseau de transports en commun munis d'un passe Navigo personnalisé et ayant des abonnements annuels (Navigo Annuel, Imagine'R, tarification Senior...).